



Guéret, le 29 novembre 2017

Communiqué de presse

Élection municipale partielle complémentaire de Lupersat les dimanches 7 et 14 janvier 2018

Suite au décès survenu le 29 octobre 2017 de Madame Marie-Thérèse AGABRIEL, maire de la commune de LUPERSAT, la Sous-Préfète d'Aubusson vient d'arrêter la date de convocation des électrices et des électeurs de cette commune.

Le 1^{er} tour a été fixé au **dimanche 7 janvier 2018**. L'éventuel **second tour** aura lieu le **dimanche 14 janvier 2018**.

Les déclarations de candidature devront être déposées à la Sous-Préfecture d'Aubusson, 5 rue Saint-Jean 23 200 – AUBUSSON aux jours et heures suivants :

Pour le premier tour de scrutin :

- **Le mercredi 20 décembre 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**
- **Le jeudi 21 décembre 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

Cette déclaration n'est obligatoire que pour le premier tour de scrutin. Les candidats non élus au premier tour sont en effet automatiquement candidats au second tour.

Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de siège de conseillers municipaux à pourvoir.

Dans cette hypothèse, les déclarations de candidature pour le second tour seront à déposer :

- **Lundi 8 janvier 2018 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**
- **Mardi 9 janvier 2018 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

Contact Presse : Jean-François RENGEAR Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet 23